



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le novembre 30, 2022

Le rôle de la Commission de l'énergie de l'Ontario est limité par des lacunes en matière de pouvoir, selon la vérificatrice générale

(Toronto) Bien que son mandat soit de protéger les intérêts des consommateurs, la capacité de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) à assurer la protection des consommateurs est limitée par son manque de pouvoir quand vient le temps d'examiner et de réglementer plus du tiers des frais sur une facture moyenne d'électricité résidentielle, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2022* déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative.

« Notre audit a révélé que la capacité de la CEO à veiller à ce que les Ontariens aient accès à de l'électricité adéquate, fiable et de qualité à prix abordable est limitée parce qu'elle n'a aucun pouvoir sur le tiers des frais inscrits à une facture résidentielle moyenne, car ils proviennent de contrats antérieurs négociés », explique Mme Lysyk.

La CEO n'a aucun pouvoir sur les tarifs d'électricité négociés dans le cadre des contrats antérieurs conclus avec des producteurs d'électricité. De plus, bien que la CEO réglemente les tarifs des fournisseurs locaux d'électricité, elle n'exerce aucun contrôle sur les frais facturés par les fournisseurs de compteurs divisionnaires d'unité (FCDU), c'est-à-dire les sociétés qui fournissent des services de compteurs et de facturation aux occupants d'immeubles à logements multiples, comme les condominiums. Ces entreprises ne sont pas soumises à l'interdiction de débranchement pendant l'hiver. Environ le tiers de toutes les plaintes relatives à l'électricité déposées à la CEO en 2021 concernaient justement les FCDU.

L'audit a également révélé que les programmes de subventions fiscales de la province, créés dans le but de réduire les factures d'électricité, ont réduit le fardeau financier des consommateurs d'électricité par l'octroi de subventions provenant des contribuables de l'Ontario, et non par la réduction des coûts.

L'audit s'est également penché sur l'absence de planification énergétique à long terme pour l'Ontario. La province n'a publié aucun plan énergétique à long terme depuis 2017. Après avoir accumulé un surplus d'électricité pendant plus d'une décennie, il pourrait y avoir des pénuries dès 2025. Une planification énergétique complète à long terme est essentielle pour s'assurer que la province dispose d'un approvisionnement en électricité adéquat et abordable, mais la CEO ne dispose pas du pouvoir de surveillance nécessaire pour s'assurer que le ministère de l'Énergie amorce ce chantier important.

« Sans le pouvoir nécessaire pour fournir des commentaires ou superviser le processus de planification énergétique à long terme de la province, il est difficile pour la CEO de protéger les intérêts des consommateurs, renchérit Mme Lysyk. Compte tenu de la période difficile à venir pour le secteur de l'électricité en Ontario, il sera essentiel de combler cette lacune. »

Le rapport d'audit comporte 12 recommandations aux fins d'amélioration.

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.